

Sainte-Foy, le 5 juillet 1999.

VILLE DE SAINTE-FOY

**RÈGLEMENT 3792**

(modifiant le Règlement de zonage (Règlement 3501))

Il est proposé par madame la mairesse Andrée P.  
Boucher;

Et résolu que le règlement 3792 soit et est adopté et que le Conseil statue et décrète, par le présent règlement, ce qui suit :

1. La grille des spécifications du Règlement de zonage (Règlement 3501) est modifiée par le remplacement de la grille des spécifications à l'égard de la zone 2.3-27 par celle produite à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le Service du greffe et contentieux doit assurer la préparation d'une version refondue du Règlement de zonage (Règlement 3501) incorporant toutes les présentes modifications.

À cette fin, ce Service est autorisé à faire toute modification de concordance requise pour donner effet aux présentes modifications.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Pierre Morissette  
Président du Conseil.

  
Serge Giasson  
Greffier adjoint.

/cml

# **ANNEXE A**



AVIS PUBLIC

RELATIF A LA MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO.: "3792"



Ville de  
Sainte-Foy

7201/1020

**AVIS PUBLIC**

AVIS est par les présentes donné que, le 5 juillet 1999, le Conseil a adopté le règlement 3792 modifiant le **Règlement de zonage** (Règlement 3501). Cette modification vise à permettre la démolition de la station-service existante et la construction d'un restaurant au 3240, chemin des Quatre-Bourgeois.

Ce règlement a été approuvé par la Communauté urbaine de Québec et entre en vigueur le 4 août 1999, tel qu'en fait foi le certificat de conformité délivré, ce même jour, par Me Pierre Rousseau, secrétaire.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau du greffier de la Ville, à la Division archives.

Fait à Sainte-Foy, le 13 août 1999.

**LE GREFFIER DE LA VILLE  
RENÉ DAMPHOUSSE**

JE CERTIFIE QUE CET AVIS A ÉTÉ PUBLIÉ DANS L' APPEL LE 22 AOÛT 1999 ET AFFICHÉ  
À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE LE MÊME JOUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

*René Damphousse*

..... RENÉ DAMPHOUSSE, GREFFIER.